

Les questions posées dans votre questionnaire mériteraient des échanges approfondis. Malheureusement, mon agenda ne me permet pas de me libérer deux heures d'ici votre date butoir. Veuillez donc m'en excuser et trouver ci-joint quelques pistes de réponses en sachant que Delphine et moi portons l'exigence d'un plan d'urgence pour la Lozère, financé par la solidarité nationale pour nous permettre de « vivre, étudier, travailler et vieillir au pays », composé de 10 priorités. Dans celles-ci la place du service public est cruciale pour un développement équilibré de notre territoire notamment en matière d'éducation, de transport, de santé, de numérique, de transition écologique et du 3^e et 4^e âges.

Question 1 – Non seulement il faut stopper net la baisse continue des emplois publics, mais l'intérêt général, l'égalité, l'évolution de l'espérance de vie et des besoins sociaux, impliquent le développement et l'émergence de nouveaux services publics, utiles à nos vies, de la petite enfance jusqu'à la fin de vie. Des services publics libérés des critères de rentabilité et où les usagers sont toujours plus et mieux associés. Dans un département hyper rural, ce maillage des services publics devient vital pour garantir la vie sociale, culturelle et économique de proximité sous peine de voir la désertification s'intensifier.

Question 2 – Il faut sortir de la pensée unique, de la baisse de la dépense publique et des critères d'austérité de l'Europe libérale. Le service public a besoin d'argent, d'agents et d'équipements. Il faut sortir le bien commun de la marchandisation. Les exemples de la Poste et des télécommunications nous montrent les méfaits de la délégation des missions de service public au privé. Si des partenariats sont possibles, la puissance publique doit rester décisionnelle sur les missions et les critères de gestion. Tout ce qui vise, comme la loi NOTRe, à centraliser au détriment de la proximité est à bannir, ceci est valable pour les contrats de ruralité comme en montrent le risque avec les signatures des conventions ruralité dans l'éducation.

Question 3 – L'Etat doit garder la maîtrise nationale dans le cadre d'un service public de la formation pour garantir l'égalité, empêcher la main mise patronale et la compétition entre établissements. De ce point de vue, la refonte annoncée des GRETA ne peut se traduire par un affaiblissement du maillage territorial.

Il faut passer le budget de l'Education nationale à 7% du PIB, garantir le droit à l'école de 2 ans à 18 ans et privilégier le maintien de la formation initiale, professionnelle et technologique sous statut scolaire pour en faire l'excellence.

Question 4 – Près d'un emploi sur 5 relève de la précarité dans la fonction publique avec les conséquences salariales sur la vie des agents. Il faut en sortir. Il faut également un plan pluriannuel de création de postes, l'accès de tous au régime spécial de protection sociale de la Fonction Publique Territoriale en particulier pour les agents de catégorie C, embaucher au statut, faciliter l'accès aux concours pour garantir la continuité du service public.

Question 5 – Il faut stopper le gel du point d'indice qui a entraîné la baisse du pouvoir d'achat, effectuer un rattrapage, l'indexer sur l'inflation et porter le salaire minimum à 1750 euros net. Pour les carrières, il faut garantir le rythme minimal d'avancement d'échelon et remettre à plat l'organisation des grilles en fonction des besoins et des qualifications.

Question 6 – Il faut envisager l'évolution de la durée du temps de travail à la baisse en lien avec le recrutement et l'amélioration des conditions de travail qui ont tendance à s'alourdir au détriment de la qualité. Ceci est vrai d'ailleurs pour l'ensemble de la société qui doit tendre vers les 32 heures hebdomadaires et une sécurité d'emploi et de formation tout au long de la vie.

Question 7 – Garantir la retraite à 60 ans et à taux plein. Intégrer les primes dans le calcul des retraites. Abroger les mesures (fiscalisation des pensions pour familles nombreuses, suppression de la demi-part pour les personnes veuves, etc...) qui impactent le pouvoir d'achat. Gagner le principe d'un taux de remplacement de 75 % minimum et en aucun cas inférieur au SMIC revalorisé pour une carrière complète, confirmer les régimes spéciaux et n'accepter des mesures d'harmonisation que quand elles tirent tout le monde vers le haut.

Question 8 – Non, l'offre de formation scolaire publique doit s'étendre. Il ne s'agit pas de couper les vivres d'un coup aux établissements privés conventionnés, mais, dans un processus continu, de concentrer les moyens financiers vers un service public d'éducation, laïc, qui regroupe et unifie progressivement, dans une ambition de mixité sociale et scolaire, l'ensemble des établissements.

Question 9 – L'Etat doit garantir l'égalité de l'accès à la formation et l'indépendance des équipes pédagogiques. Tout ce qui vise à l'autonomie, de l'école à l'université, met en danger l'unicité et donc l'égalité de notre système.